

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 3 Décembre 2018 à 19h

ORDRE DU JOUR

- Subvention chauffage Ecole - fonds de concours CCPC (annule et remplace 38/2018)
- Contrat Association 2017-2018
- Questions diverses

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter : absent, procuration à)

BLERVAQUE Véronique	Procuration DEFLANDRE Sophie	MONTOIS Dominique	X
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	Procuration COLLURA Bénédicte
COLLURA Bénédicte	X	SCHRYVE Guy	X
DEFLANDRE Sophie	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DEKERLE Gilbert	X	VAN EECKE Alain	X
DELCROIX Laurent	X	VIGIER Sophie	Procuration DELCROIX Laurent
DEREGNAUCOURT Paul	X		
LIEVIN Sophie	X		

Secrétaire de séance : COLLURA Bénédicte

- **Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 5 Novembre 2018**
- **Subvention chauffage École – fonds de concours CCPC (annule et remplace 38/2018)**

Lors du Conseil Municipal du 28 mai 2018, une demande de financement partiel par recours au Fonds de concours CCPC avait été votée, pour un montant de 9 159,10€ (délibération n°38/2018), concernant le financement partiel des Dépenses de réfection du Chauffage de l'Ecole.

Il s'est avéré que le devis initialement déposé et accepté ne concernait qu'une partie des locaux de la maternelle ; un devis complémentaire vient d'être produit par l'entreprise qui a effectué les premiers travaux au cours des vacances scolaires de la Toussaint.

Il convient donc de présenter une nouvelle demande de fonds de concours auprès de la CCPC pour le montant global des travaux, incluant les travaux complémentaires qui seront effectuées durant les prochaines vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le fonds de concours de la CCPC à hauteur de 13 354,59 € , pour assurer le financement des travaux, soit

DEPENSES HT (selon devis retenus)		RECETTES	
FOSSIES BALLY	26 709,18 €	FONDS DE CONCOURS	13 354,59 €
		RESSOURCES PROPRES	13 354,59 €
TOTAL	26 709,18 €	TOTAL	26 709,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la CCPC, pour le financement des dépenses ajustées de réfection du Chauffage de l'École et à signer les documents y afférents.

➤ **Contrat Association 2017-2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les éléments de calcul ont permis de chiffrer la participation communale pour l'année scolaire 2017/2018 à **30.279,59 euros**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Décide : à l'unanimité

Que compte tenu des avances d'un montant total de **21 372,66 euros** correspondant aux 3 versements de **7 124,22 euros** effectués respectivement en janvier, mars et juin 2018 , il convient de verser le solde s'élevant à **8 906,93 euros**.

En ce qui concerne l'année 2019, les versements auront lieu en janvier, mars et juin, à hauteur de **7 569,90 euros** pour chaque échéance, une 4^{ème} échéance aura lieu avant le 31 décembre, pour la régularisation du contrat d'association.

De plus, une subvention de **10 059,35 €** sera versée à l'Ecole du Sacré Cœur, évaluée en fonction du compte de gestion piscine et restaurant scolaire de l'Ecole publique du Fleuri d'Alcy, Les versements seront effectués au Crédit Mutuel d'Orchies, sur le compte n° 15629 02724 00095383740 17 ouvert au nom de l'A.F.E.E.P. d'Auchy-lez-Orchies.

➤ **Questions diverses**

Gestion des photocopies pour les associations :

Mise en place d'un système simplifié : 1 500 copies A4 recto par an : du 1er Janvier au 31 Décembre / noir et blanc / papier fourni (blanc)

Si l'association souhaite une impression sur papier couleur, l'association fournira le papier.

La séance est levée à 19h30



Guy SCHRYVE